



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Conseil Electoral Provisoire

NOTE DE PRESSE

INSTALLATION DU NOUVEAU DIRECTEUR EXÉCUTIF, MONSIEUR UDER ANTOINE

Le Conseil électoral provisoire (CEP) a installé, le lundi 20 avril 2026, Monsieur Uder Antoine comme nouveau Directeur Exécutif. Il succède à Monsieur Jean Roger Phillippe Augustin.

La cérémonie s'est déroulée en présence des membres du Conseil, des partenaires, tant nationaux qu'internationaux du CEP, ainsi que des cadres de l'Institution.

À cette occasion, le Directeur exécutif sortant, Monsieur Jean Roger Philippe Augustin, s'est exprimé avec le sentiment du devoir accompli, après 22 ans de carrière dans le système électoral haïtien. Il dit souhaiter que l'Institution électorale continue de se moderniser en y appliquant les éléments de réforme indispensables.

Le président du CEP, Monsieur Jacques Desrosiers, a exprimé, au nom du Conseil, sa profonde reconnaissance à l'endroit du Directeur Exécutif sortant Monsieur Philippe Augustin pour le travail accompli pendant l'exercice de ses fonctions.

Souhaitant la bienvenue à Monsieur Uder Antoine, Jacques Desrosiers a tenu à souligner la grande expérience de ce dernier, qui a déjà occupé cette fonction de 2016 à 2019. Monsieur Desrosiers a également rappelé l'ampleur des défis auxquels le Conseil est confronté, dans un contexte national particulièrement marqué par des contraintes sécuritaires. Il a aussi insisté sur la nécessité de conduire avec rigueur et responsabilité le processus électoral jusqu'à son aboutissement.

Dans son allocution, le nouveau Directeur Exécutif, Monsieur Uder Antoine, a exprimé sa détermination à inscrire son action dans le respect des principes fondamentaux, d'intégrité, d'engagement moral et de crédibilité institutionnelle. Il a, en outre, mis l'accent sur la nécessité de traduire les orientations stratégiques en actions concrètes, en vue de répondre, de manière efficiente, aux attentes de la population.

Conscient de l'étendue de ses responsabilités, Monsieur Antoine s'est engagé à œuvrer au renforcement de la discipline administrative, ainsi qu'à la consolidation d'une culture organisationnelle fondée sur les résultats, la cohérence et la transparence. Il a, par ailleurs, exhorté l'ensemble du personnel à faire preuve de professionnalisme, de rigueur et d'un sens élevé de responsabilité collective.

À travers cette installation, le Conseil électoral provisoire réitère son engagement à organiser des élections libres, transparentes, inclusives et démocratiques, dans le strict respect des normes légales et des principes républicains, au service de la stabilité institutionnelle et du progrès de la Nation.

Pétion-ville, le 20 avril 2026.-

Pour authentification : (509) 4420 – 6006

